

plein temps

Activité en direction des retraité-e-s

06.08.81.19.61

d.junker93420@gmail.com



N°64 mai 2020

retraité-e-s et...

Les ravages du covid-19 parmi les retraité-e-s et personnes âgées sont une tragédie aussi bien pour les personnes qui ont été confinées dans les EHPAD ou dans des structures d'accueil ou de soin, (plus de 10.000 décès) que celles confinées à domicile en ayant recours à des structures de service à la personne.

« Tous les spécialistes en conviennent : le confinement total a été le prix du manque de moyens, notamment à l'hôpital, dû à l'incurie des gouvernements qui se sont succédé depuis trente ans ». Depuis nombre d'années, nous dénonçons le manque de moyens affectés aux EHPAD ainsi qu'aux services aux personnes à domicile. 300.000 emplois qualifiés dans la filière gériatrique (soit 100,000/ an sur 3 ans) et 100,000 pour le secteur à domicile, sont nécessaires pour répondre aux besoins et il faut ajouter 100.000 emplois pour les hôpitaux publics.

Dominique Libault, président du Haut Conseil du financement de la protection sociale, a reconnu que les EHPAD sont confrontés à cette crise sanitaire dans des conditions d'autant plus précaires qu'ils avaient, pour la plupart, des difficultés à se doter de personnels permanents, qualifiés et en nombre suffisant. Il insiste sur l'urgence d'instaurer une loi « Grand âge » promise par E. Macron pour 2019.

Discrimination et ségrégation des « vieilles et des vieux »

Ce président, plein de sollicitude, prévoyait même de maintenir en confinement les personnes de plus de 65 ans. En plus d'une ségrégation et une discrimination

confirmées, sans utilité sanitaire, cela n'a pas manqué d'amplifier l'idée de retraité-e-s et personnes âgées inutiles, voire nuisibles à la nation, les transformant en pestiféré-e-s. L'âge vient à nouveau au premier plan comme critère au lieu de retenir l'état de santé des personnes quel que soit l'âge.

Pourtant, les retraité-e-s sont des citoyen-ne-s à part entière. Les retraité-e-s participent aux tâches d'entraide et de solidarité. Des retraité-e-s du secteur de la santé ont repris du service face au coronavirus. Leur non-participation imposée pour assumer des tâches dans les bureaux de vote le 28 juin sera difficilement compensée.

Dans notre société mondialisée où l'unique but est le taux de profit maximum, la présence de personnes hors travail contraint n'est guère appréciée, même si « dans le même temps » E. Macron disserte sur les « jours heureux », le programme du Conseil national de la Résistance qui portait la création de la sécurité sociale et du système de retraite par répartition.

Penser une autre société

De même que le programme des « jours heureux » s'est construit durant la guerre, c'est dans les conditions actuelles qu'il faut penser et bâtir une autre société, une société pour tous les âges, solidaire, fraternelle, intergénérationnelle.

Comme l'indiquait le philosophe Lucien Sève : « On ne sauvera pas la planète TERRE sans un gigantesque effort social, politique, culturel pour sauver la planète HOMME, aujourd'hui non moins gravement menacée que le climat par le régime universel du fric ».

Daniel Junker



DANS CE NUMÉRO

- 5^e branche de la sécurité sociale, c'est NON ! page 2
- Sécurité sociale : un déficit orchestré par le gouvernement page 3
- Ne pas lâcher sur les retraites page 4

citoyen-ne-s à part entière

5^e BRANCHE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

c'est NON !

Le gouvernement propose la création d'une 5^e branche de la Sécurité sociale pour faire face aux dépenses d'autonomie selon les projets de loi relatifs à la dette sociale. Il est prévu de réorienter 2,3 milliards d'euros de CSG depuis la Caisse d'amortissement de la dette sociale vers la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie à partir de 2024.

Le PCF affirme l'universalité de l'assurance maladie tout au long de la vie, sans discrimination par l'âge

Opposé à l'idée d'une nouvelle branche de la Sécurité sociale qui viendrait stigmatiser encore plus les retraité-es, le PCF considère que le financement des besoins doit être traité de manière globale et sans discrimination par l'âge. L'urgence aujourd'hui ne réside pas dans une 5^e branche qui affaiblirait la protection sociale solidaire ouvrant la voie aux assurances privées mais dans le déblocage de 10 milliards pour les Ehpad.

Les besoins pour l'aide à l'autonomie ou les demandes d'admission en Ehpad ne découlent pas de la vieillesse, mais de la maladie

Des études de la Dress¹ montrent que les résident-es sont atteints de plus de 7 pathologies et 90% souffrent d'affections neuropsychiatriques : «...la dégradation de l'état de santé de ces personnes est la cause majeure de l'entrée en établissement ». Induite par les mauvaises conditions de travail et de vie (accidents du travail, maladies professionnelles), celle-ci se répercute à la retraite. En conséquence, il est légitime que la sécurité sociale assure l'aide à l'autonomie ce qui évacue la 5^e branche, implique la suppression de la CNSA et du RAC² et l'intégration de la gestion de l'APA³ à la Sécurité sociale.

D'autres choix pour une société pour tous les âges

Le désastre sanitaire dans les Ehpad révèle que d'autres choix pour une société de tous les âges sont urgents et relance le débat pour une autre utilisation de l'argent : 265 milliards € de dividendes et d'intérêts ont été versés aux actionnaires au lieu de financer les services publics, nos biens communs.

Le PCF demande qu'une politique publique de la perte d'autonomie soit définie qui articule « *prévention, dépistage et prise en charge solidaire avec un droit universel pour couvrir les besoins d'autonomie* ». La création de services publics à la personne permettrait de libérer les femmes des tâches qui majoritairement lui incombent, à partir des finances publiques et de la BCE...

Ces choix de qualité induisent un financement à 100 % par la Sécurité sociale au titre de la solidarité intergénérationnelle.

Marginalisée, rendue invisible, il est urgent de se mobiliser pour un changement de regard sur la vieillesse, de combattre l'âgisme et obtenir des moyens financiers : le respect, la dignité des aîné-es en dépendent.

Christiane Caro
commission Santé du PCF

1. Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des statistiques N°098 -décembre 2016 et N°1141-janvier 2020

2. Reste à charge

3. Allocation personnalisée d'autonomie (Apa) | service-public.fr



un déficit orchestré par le gouvernement

Le ministre du budget, G. Darmanin, a annoncé devant la commission des Affaires sociales du Sénat que le déficit de la sécurité sociale atteindrait 41 MD € en 2020.

Ce déficit qui risque de s'amplifier, au vu des dernières exonérations de cotisations allouées récemment aux petits commerces, bars et restaurants, sera le plus important qu'ait connu la sécurité sociale depuis sa création en 1946.

Ce déficit est imputé, à hauteur de 8 MD €, à une hausse des dépenses d'assurance maladie due à la crise sanitaire, notamment dans les hôpitaux, à l'achat d'équipements médicaux.

Une cause principale, la chute des ressources

L'essentiel du déficit résulte de la chute des ressources du fait du développement massif du chômage partiel induisant une baisse considérable des cotisations sociales. Les suppressions et les allègements de cotisations, ainsi que la diminution des recettes de la CSG et de la TVA, viennent aggraver ce déficit.

Le gouvernement estime à 7.5% en 2020 la baisse de la masse salariale sur laquelle est assis le financement de la sécurité sociale. Cela provient d'un recul de l'emploi de 2.7% et d'une baisse de 4.9 % du salaire moyen soumis à cotisations sociales.

Aussi importants qu'ils soient, ces chiffres du déficit : 41 MD €, 1.7 % du PIB, ne représentent «que» la moi-

tié des 80 MD € des exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises en 2019, et représentent moins que les 49,2 MD € de dividendes versés par les entreprises du CAC 40.

Le déficit provient surtout du fait que la sécurité sociale a joué, une fois de plus, son rôle irremplaçable d'amortisseur social, de solidarité nationale, en période de crise.

Ne pas se laisser leurrer

Le gouvernement annonce une dette publique de 115 % du PIB (dont 6 % pour la dette de la sécurité sociale!) Personne n'a jamais apporté la démonstration du caractère catastrophique d'une dette publique supérieure à 100 % du PIB. D'autant que les taux d'intérêt sont aujourd'hui très bas et que rien n'indique qu'ils vont remonter rapidement.

En réalité, cette dénonciation de « l'endettement qui reporte la charge du remboursement sur nos enfants » fait partie des dogmes libéraux qui considèrent que les dépenses publiques, tout comme la solidarité, sont toujours mauvaises pour l'économie.

Des propositions économiques et sociales cohérentes

Il s'agit d'en finir avec l'ensemble des exonérations qui tirent vers le bas tous les salaires, proches du SMIC, sans aucune incidence pour la création d'emplois stables et bien rémunérés. Au contraire, les revendications des hospitaliers, augmentation des salaires et création d'emplois généreraient un flux continu de ressources pour la Sécurité sociale.

Ainsi une augmentation de 1% des salaires dans le secteur privé apporte 3,4 milliards de cotisations et une baisse du taux de chômage de 1% 10 milliards.

À l'heure où les entreprises du CAC 40 font preuve du niveau de leur « esprit de responsabilité sociale », et pensent s'en tirer à bon compte, en offrant royalement, qui, des milliers de masques, qui des milliers de litres de gel hydro-alcoolique, il est urgent de restaurer une cohérence économique et sociale. Ce sont en fait des milliards qui échappent au financement de l'Assurance maladie et de la Protection sociale.

Face à l'urgence de dégager des marges financières pour répondre aux besoins urgents des hôpitaux, estimés au minimum à 10 milliards, nous proposons une contribution immédiate des revenus financiers des entreprises.

Ainsi, sur une base de revenus financiers de 324,4 milliards d'euros (INSEE, comptes nationaux 2018), en les soumettant aux taux actuels des cotisations patronales 100 milliards seraient immédiatement mobilisables, dont 42,5 milliards pour l'Assurance maladie !



RETRAITES

ne pas lâcher

Devant l'ampleur de la crise sanitaire, le gouvernement a annoncé suspendre les différentes réformes en cours, dont celle des retraites. Cette crise montre que le choix a été fait de ne pas dégager les moyens nécessaires pour préserver les plus anciens et les plus vulnérables face à cette épidémie. Elle a été le révélateur des différentes ponctions effectuées sur notre protection sociale. Ainsi, en décembre 2019, le gouvernement fait voter par l'assemblée nationale une diminution de 4 MD € du budget de la sécurité sociale (dont 1 MD € pour l'hôpital).

C'est un retrait définitif qu'il faut obtenir

Contrairement à ce qu'il n'y paraît, il ne s'agit nullement d'un abandon mais de reporter cette réforme qui est un des piliers des choix ultralibéraux imposés à notre système de protection sociale. Cela s'inscrit

dans une stratégie d'assèchement et d'éclatement de notre Sécurité sociale. Pour lui donner le coup de grâce, le gouvernement veut utiliser la pandémie.

Si la contre-réforme des retraites a été «gelée» par le gouvernement, c'est son retrait définitif qu'il faut obtenir. Le projet du PCF pour les retraites s'appuie sur un projet de société progressiste permettant à chacune et à chacun de répondre à ses besoins de vie, de pouvoir se soigner, se loger, se cultiver. À cet effet, il faut conquérir des moyens financiers nécessaires. Il faut en finir avec les exonérations de cotisations patronales qui assèchent nos régimes de retraites.

Alors que des sommes énormes sont accordées aux entreprises sans contreparties, notre protection sociale dans son ensemble risque fort de faire les frais de la crise sanitaire.

La mobilisation est nécessaire

En septembre-octobre de cette année sera présenté le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021. Le gouvernement ne manquera pas de ressortir à cette occasion son projet pour les retraites, mais aussi la loi sur le grand âge et la perte d'autonomie.

Aussi, dès maintenant, mobilisons-nous pour exiger le droit de vivre dignement.

La rentrée sera chaude pour exiger nos droits.

Claude Chavrot



Nom, prénom

Adresse

Mail

signature

Pour recevoir *Plein Temps* à l'adresse ci-dessus

je verse..... euros

Découper et adresser à:
PCF/Collectif Activité en direction des retraité-e-s
2 place du Colonel Fabien 75167 Paris cedex 19

pour recevoir *Plein Temps* par la poste

Édition trimestrielle, *Plein Temps* est élaboré par le collectif *Activité en direction des retraité-e-s* du PCF. Il est transmis via internet.

Toutefois, nombre de **lecteurs et lectrices, retraité-e-s ou pas**, souhaitent recevoir un exemplaire papier chez eux. C'est possible, en nous faisant parvenir son adresse (*bulletin ci-contre*) et un chèque de 10 euros minimum qui couvrira les frais d'envoi pour un an.

Nous appelons les abonnés à renouveler leur aide chaque année.